Commune de **BERTRANGE**

AVIS AU PUBLIC

Contact : Nadine SCHMIT
26 312 334

Il est porté à la connaissance du public que par l'arrêté portant le **n° 3A/2025/0022/186** du **6 juin 2025** du Ministre du Travail, à savoir

la société HORNBACH BAUMARKT Luxembourg a été autorisée à modifier la surface commerciale (3/2022/0398) à Bertrange, Z.A.I. Bourmicht.

Aux termes de l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 un recours contre l'arrêté d'autorisation susmentionné est ouvert à tous les intéressés devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision. L'appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou au tableau du tribunal d'arrondissement à Diekirch.

Bertrange, le 13 juin 2025

Commune de BERTRANGE

Youri DE SMET
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné, Bourgmestre de la commune de Bertrange, certifie que l'avis ci-dessus a été publié et affiché à partir de ce jour.

Bertrange, le 13 juin 2025

Commune de BERTRANGE

Youri DE SMET
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire